



1028 Préverenges, le 13 février 2015

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 12 février 2015**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon les articles 107ss (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 12 février 2015, a décidé :

8/14 Demande d'un crédit de construction pour le futur local du service de la voirie au Trési

d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 3'620'000.- pour le futur local du Service de voirie au Trési ; d'approuver le financement proposé, à savoir le paiement de la dépense de Fr. 3'620'000.- soit par les avoirs en compte de la Commune, soit par l'emprunt et d'approuver le mode d'amortissement proposé.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 5 mars 2015 inclusivement.

Et enregistré les dépôts des préavis suivant :

Préavis 1/15 – Mode d'élection et nombre de conseillers municipaux et communaux

Commission : Mmes M. Haenni et M. Sturzenegger, MM A. Bétrisey, Pierre-Philippe Hermann et H. Nusbaumer.

Préavis 2/15 – Demande d'un crédit d'étude pour l'élaboration du Plan directeur communal (PDCom)

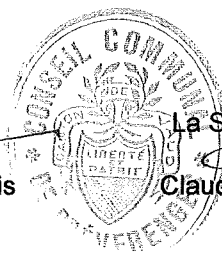
Commission : Mme A. Pictet-Vallon, MM P. Delaloye, A. Garraux, P.-A. Eicher et J. Oberhaensli

Préavis 3/15 – Adoption d'un règlement sur le subventionnement en faveur de la mobilité douce pour les élèves de la 9^{ème} Harmos jusqu'à la fin de la scolarité post-obligatoire

Commission : Mme C. Castellani, MM S. Alberti, R. Cresta, V. Roberto et J. Scherer.

Prochaine séance : le 23 avril 2015 à 20 h à l'Aula

Le Président
Antoine Chappuis



La Secrétaire
Claude de Titta